

## **COLLOQUE du 21 novembre 2008**

### **Cour Européenne des Brevets : quelles perspectives ? quelles attentes ?**

**Message de Benoît BATTISTELLI  
Directeur Général de l'INPI**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie d'excuser mon absence aujourd'hui, mais je dois assister, le même jour, à une réunion du Bureau du Conseil d'administration de l'OEB à Munich.

Je tiens particulièrement à remercier Christian Derambure, qui a bien voulu accepter de lire en mon nom ce message lors de la séance d'ouverture de ce colloque.

Le Colloque, organisé le 21 novembre 2008 par les Barreaux français et la CNCPI dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, traite, avec le brevet communautaire, d'un des sujets majeurs de la présidence française : la juridiction européenne des brevets.

Comme vous le savez, au cours de ces dernières années, l'Europe avait débattu d'un projet intergouvernemental visant à créer une Cour européenne des brevets connue sous le nom d'EPLA. Dans cette discussion, la France était isolée dans son opposition à ce projet qui avait le soutien de plusieurs Etats importants en Europe dans le domaine des brevets mais également celui d'une majorité de professionnels, de juges européens, de mandataires et d'avocats.

Grace à une initiative française intervenue à l'automne 2006, l'Europe est sortie du blocage sur ce dossier et a commencé à travailler, dans le cadre communautaire réunissant l'ensemble des 27 Etats membres, à l'élaboration d'une juridiction intégrée adaptée aux spécificités du contentieux des brevets, avec des règles de procédure proches de l'EPLA.

Avec le soutien déterminé de la Commission européenne, les présidences allemande, portugaise, slovène et aujourd'hui française ont mené des travaux importants sur le plan technique qui ont permis d'élaborer une grande partie des documents nécessaires à la création de cette juridiction européenne des brevets. L'Europe n'est pas encore au bout du chemin dans ce dossier, mais les principales caractéristiques de l'architecture juridictionnelle font aujourd'hui l'objet d'un accueil positif de la part des Etats membres, ce qui prépare la conclusion d'un accord international mixte avec la Communauté européenne.

La Présidence française a réalisé un travail technique important et nécessaire pour la création de cette juridiction européenne des brevets. Il s'agit maintenant de réunir les conditions politiques d'un accord qui, je le rappelle, requiert l'unanimité des Etats membres. Dans les semaines qui restent, la Présidence française s'y emploiera.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un colloque fructueux.